ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE SITUATION PAR L'ÉQUIPE RESSOURCE DU COLLÈGE CAP DE GASCOGNE

Protocole

- Date de conception et de mise en place : **14 décembre 2023**.
- Présentation au Conseil d'Administration : **12 février 2024**
- Diffusion à l'ensemble de la communauté éducative via le site internet du collège et via Pronote.
- Tous les adultes de l'établissement sont acteurs de la prévention, du repérage et de l'information à l'équipe ressource. Tout membre de la communauté éducative (personnel / élève / parent) est susceptible d'être le premier interlocuteur de l'élève cible et donc d'alerter un membre de l'équipe ressource : les référents harcèlement sont chargés d'organiser et de répartir les entretiens permettant de recueillir l'ensemble des informations nécessaires, dans le cadre du programme national pHARe.

Madame Marie-Hélène BELLINGHERY, principale du collège pr.0400038z@ac-bordeaux.fr
Madame Magalie CASTAY, professeure magalie.marsan@ac-bordeaux.fr
Madame Carine DAVANCENS, professeure-documentaliste carine.davancens@ac-bordeaux.fr
Madame Maylis ESTEFFE, conseillère principale d'éducation maylis.esteffe@ac-bordeaux.fr
Madame Christine GUERRA, AEd christine.guerra@ac-bordeaux.fr
Monsieur David LAPEYRE, agent technique chef de cuisine david.lapeyre@landes.fr
Madame Kati PRIETO, infirmière kati.prieto@ac-bordeaux.fr

Elèves ambassadeurs

Le rôle des élèves ambassadeurs est de « repérer, alerter, communiquer ». Ils sont identifiables grâce à un « Mur des ambassadeurs pHARe » constitué d'affiches de présentation visible dans la salle d'étude.

Classe	Nom	Prénom
6°1	Olivier	Eline
6°1	Ribeiro	Bruno
6°2	Balesdens	Lalie
6°2	Marion	Yan
6°2	Marsan	Lylou
6°3	Dupouy	Augustin
6°3	Etchart	Ninon
6°3	Lemoine	Tiago
6°3	Mleczeck	Lucile
6°3	Villermet	Swan
6°4	Lebon	Maëra
6°4	Paringaux	Lucas
6°4	Pouchoux	Paul
6°5	Brethes	Esteban
6°5	Muller	Shana
6°5	Sait-Cricq	Elaia
5°2	Brethous	Noah
5°2	Lebert	Madline
5°2	Tathoue	Kelina
5°3	Cottin	Luka
5°3	Pinna	Emmy
5°3	Labrue	Léna
5°4	Faynaud	Théo
5°4	Naïm	Ziad
4°1	Bayego	Solène
4°1	Cousin	Louis
4°1	Curutchet	Elsa
4°1	Dubroca-Malbec	Marie-Sarah
4°1	Marteau	Léna
4°2	Hossard-Mauconduit	Nahéma
4°2	Lefebvre	Victor
4°4	Jacq	Soan
4°4	Kaniuka	Sarah
4°4	Mamonne	Lorenzo
3°1	Bauchot	Erwan
3°1	Ihuel	Jérémy
3°1	Martinez	Faustine
3°1	Mouyren	Mathys
3°2	Beaumont	Clément
3°2	Lapeyre	Thibault
3°2	Simao	Gabriel
3°2	Ramonteu-Chiros	Alan
3°3	Lassalle	Louis

Partenaire associatif

Madame Fanny Sabatier du Centre Ado Unité Ressource d'Aire-sur-l'Adour est un partenaire privilégié qui intervient ponctuellement auprès des élèves ambassadeurs du collège.

Modalités de traitement

- La méthode d'action de l'équipe ressource a été présentée et validée en conseil d'administration. Elle s'appuie sur les préconisations du ministère de l'Education Nationale dans le cadre du programme pHARe. Tous les élèves concernés par la situation seront reçus en entretien individuel. Le protocole de prise en charge ci-après a pour but de faire cesser le harcèlement et de former une communauté protectrice autour de l'élève cible.
- Les fiches d'entretien de chaque élève sont conservées afin d'assurer un suivi de la situation et d'en mesurer les évolutions.
- À tout moment, la direction de l'établissement peut solliciter, pour avis, la cellule départementale et académique de lutte contre le harcèlement.

1/ Recevoir et recueillir le témoignage de l'élève cible

Des membres de l'équipe ressource reçoivent l'élève cible. L'objectif premier est de **recueillir la parole pour comprendre** et **agir**. Un élève victime de harcèlement est un élève en souffrance qui a besoin de soutien. Les référents du programme pHARe le mettent en confiance et recueillent son témoignage en pratiquant l'écoute active. Dans la cadre de cet entretien, les points suivants seront abordés.

- La nature des faits, auteurs, lieux, fréquence ?
- L'attitude des témoins ?
- L'élève a-t-il pu en parler à ses parents ? à un ami ? à un personnel de l'établissement ?
- L'usage inapproprié des outils numériques est-il en jeu ?
- L'élève a-t-il des souhaits concernant la prise en charge de sa situation ?

Dès cette première rencontre, l'élève est informé que sa situation sera désormais régulièrement suivie et qu'il peut, à tout moment, alerter d'un fait nouveau ou d'un élément d'attention.

2 / Recevoir et entendre les intimidateurs présumés

2.a - Accueil de l'élève intimidateur présumé

L'intimidateur présumé est informé qu'un élève se trouve en situation de fragilité et s'est plaint d'être harcelé. Les membres de l'équipe ressource demandent à l'intimidateur présumé sa version des faits et mesure, lors de l'entretien, son degré de reconnaissance ou de prise de conscience des faits. Dans tous les cas, les règles du vivre ensemble et les valeurs de l'école (bienveillance, tolérance, respect d'autrui) sont rappelées.

Si les faits sont caractérisés, l'élève intimidateur est prévenu que le harcèlement doit cesser immédiatement et que les attendus de la loi de mars 2022 en matière de lutte contre le harcèlement l'exposent à des poursuites, en cas de dépôts de plainte de la famille de l'élève cible.

L'élève est informé que, dans le cadre du protocole pHARe, l'équipe ressource a pour mission première de faire cesser les intimidations et d'accompagner chacun des protagonistes à comprendre la portée de ses actes afin de devenir acteur de la recherche d'une solution pour l'élève cible. Toutefois, il est également précisé à l'élève que selon la gravité des faits établis, il est passible de sanctions.

2.b - Accueil des pairs, témoins

Le témoignage des pairs est reçu individuellement. Chaque élève dispose ainsi de son propre temps et espace de parole. Les membres de l'équipe qui le reçoivent évoquent la situation dont l'élève cible serait victime et invitent ses pairs à s'exprimer librement (description des faits, les raisons de leurs réactions ou non réactions). Selon les cas, les responsabilités éventuelles et les propositions de résolution peuvent être abordées. Dans tous les cas, l'accent sera mis sur la dimension éducative de ces entretiens.

3 / Entretiens avec les familles

3.a - Concernant l'élève cible

Les parents de l'élève cible sont reçus par des membres de l'équipe ressource ou de l'équipe de direction. La famille est entendue, accompagnée et assurée que tout est mis en œuvre pour assurer la protection de leur enfant. Ils sont associés au traitement de la situation, informés de leurs droits et du protocole mis en œuvre dans le cadre du programme pHARe. Tous les numéros et liens utiles sont communiqués (3020, 3018, e-enfance…).

3.b - Concernant l'élève intimidateur présumé

Les parents de l'élève ou des élèves auteur(s) sont reçus et informés de la situation. Il leur est rappelé les conséquences des actes commis, le type de mesures possibles concernant leur enfant.
Leur avis peut être demandé concernant les mesures de réparations proposées. La fiche ministérielle « conseil aux parents d'auteurs » est mise à leur disposition.

3.c - Concernant les pairs témoin

Les parents des élèves témoins sont informés que le témoignage de leurs enfants est recueilli dans le cadre du protocole pHARe et concourt à aider un camarade en souffrance. Témoins actifs ou passifs du harcèlement, ces élèves jouent en effet un rôle essentiel. De la même manière, la fiche ministérielle « conseils aux parents des élèves témoins » est mise à la disposition des familles.

4 / Décisions de protection et mesures pour la gestion de la crise et de l'après-crise

A l'issue des rencontres avec tous les protagonistes concernés, l'équipe ressource établit un bilan écrit des premières phases d'entretien et remet la synthèse de ses préconisations au chef d'établissement. En cas de danger avéré pour l'un des élèves concernés, et notamment dans le cadre d'un cyber harcèlement ou de harcèlement sexiste ou sexuel, il peut être décidé la transmission d'une information préoccupante ou un signalement au procureur de la République. Un fait établissement sera également saisi. Enfin, par le biais d'une réflexion sur le vivre-ensemble, la gestion de l'après-crise est engagée et peut faire l'objet d'une thématique de projets en CESCE et en CVC.

Au-delà de l'action immédiate entreprise pour faire cesser les faits, l'équipe ressource travaille au maintien de l'élève cible dans l'établissement et peut, selon les besoins, conseiller une prise en charge de soins et /ou de soutien psychologique. Dans le cadre du programme pHARe, la situation fait également l'objet d'une prise en compte systémique à l'échelle de l'établissement. Dès lors, tout ou partie des axes de prévention ci-après sera engagé :

- Des actions de sensibilisation collectives sont mises en œuvre dans la ou les classes concernées ;
- Un temps de sensibilisation est proposé aux familles (café parent, conférence) ;
- Les élèves intimidateurs et les pairs seront invités à participer à un projet de prévention du harcèlement, notamment lors des temps forts que constituent la journée NAH en novembre puis le concours NAH en février ;
- Les équipes pédagogiques et de vie scolaire informées de la situation de l'élève-cible assurent une veille et alertent l'équipe ressource de tout signe faible ;
- Une rencontre est organisée avec l'élève cible et ses parents dans l'intervalle d'un mois après la prise en charge de la situation.

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école